

Département de l'Ardèche  
Arrondissement de Privas

République Française  
**COMMUNE DE LARNAS**  
-----

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 février 2020**

**Nombre de membres en exercice** : 10

L'an deux mille vingt et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée le 11 février 2020, s'est réunie sous la présidence de BOULAY Marc

**Présents** : 8

**Votants** : 8

**Sont présents** : BOULAY Marc, CHAZAUT Bernard, SIDOBRE Natacha, BELLY Gérard, GUERIN Nicolas, COMTE Audrey, MOULIN Gilbert, LAPORTE Alain

**Excusés** : BAUDOIN Aurélie MAROC Nadia,

**Secrétaire de séance** : COMTE Audrey

**Monsieur le Maire remercie les personnes présentes, remet la présidence de séance à Monsieur Bernard CHAZAUT, 1<sup>er</sup> adjoint, et quitte la séance.**

**D2020001 BUDGET PRINCIPAL / APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Bernard CHAZAUT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sur le BUDGET PRINCIPAL,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		194 503.91		20 194.78		214 698.69
Opérations exercice	112 549.99	43 996.96	365 929.55	363 264.76	478 479.54	407 261.72
<b>Total</b>	<b>112 549.99</b>	<b>238 500.87</b>	<b>365 929.55</b>	<b>383 459.54</b>	<b>478 479.54</b>	<b>621 960.41</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>125 950.88</b>		<b>17 529.99</b>		<b>143 480.87</b>
Restes à réaliser	1 674.00				1 674.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>1 674.00</b>	<b>125 950.88</b>		<b>17 529.99</b>	<b>1 674.00</b>	<b>143 480.87</b>
Résultat définitif		124 276.88		17 529.99		141 806.87

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	8	0	0

*Délibération adoptée*

### **D2020002 BUDGET LOTISSEMENT ST AGNES / APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Bernard CHAZAUT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sur le BUDGET LOTISSEMENT ST AGNES,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	168 021.36				168 021.36	
Opérations exercice			7 941.67		7 941.67	
<b>Total</b>	<b>168 021.36</b>		<b>7 941.67</b>		<b>175 963.03</b>	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>168 021.36</b>		<b>7 941.67</b>		<b>175 963.03</b>	
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>168 021.36</b>		<b>7 941.67</b>		<b>175 963.03</b>	
<b>Résultat définitif</b>	<b>168 021.36</b>		<b>7 941.67</b>		<b>175 963.03</b>	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	8	0	0

*Délibération adoptée*

### **D2020003 BUDGET BISTROT DE PAYS / APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Bernard CHAZAUT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sur le BUDGET BISTROT DE PAYS,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 284.99		5 918.89		7 203.88
Opérations exercice	11 353.52	10 896.87	11 695.87	16 753.52	23 049.39	27 650.39
<b>Total</b>	<b>11 353.52</b>	<b>12 181.86</b>	<b>11 695.87</b>	<b>22 672.41</b>	<b>23 049.39</b>	<b>34 854.27</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>828.34</b>		<b>10 976.54</b>		<b>11 804.88</b>
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>828.34</b>		<b>10 976.54</b>		<b>11 804.88</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>828.34</b>		<b>10 976.54</b>		<b>11 804.88</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	8	0	0

*Délibération adoptée*

## **D2020004 BUDGET VENTE D'ENERGIE / APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Bernard CHAZAUT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sur le BUDGET VENTE D'ENERGIE,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 740.85		1 565.00		5 305.85
Opérations exercice	4 651.56	4 504.30	2 941.06	4 574.89	7 592.62	9 079.19
<b>Total</b>	<b>4 651.56</b>	<b>8 245.15</b>	<b>2 941.06</b>	<b>6 139.89</b>	<b>7 592.62</b>	<b>14 385.04</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>3 593.59</b>		<b>3 198.83</b>		<b>6 792.42</b>
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>3 593.59</b>		<b>3 198.83</b>		<b>6 792.42</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>3 593.59</b>		<b>3 198.83</b>		<b>6 792.42</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	8	0	0

*Délibération adoptée*

**Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance**

**D2020005    APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer (néant), pour **le budget principal de la commune et les 3 budgets annexes (Bistrot de Pays, Vente d'énergie et Lotissement St Agnès),**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la commune et des 3 budgets annexes (Bistrot de Pays, Vente d'énergie et Lotissement St Agnès),

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, pour le budget principal de la commune et les 3 budgets annexes (Bistrot de Pays, Vente d'énergie et Lotissement St Agnès),

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 pour le budget principal de la commune et les 3 budgets annexes (Bistrot de Pays, Vente d'énergie et Lotissement St Agnès)
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, pour le budget principal de la commune et pour les 3 budgets annexes (Bistrot de Pays, Vente d'énergie et Lotissement St Agnès), par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	9	0	0

*Délibération adoptée*

**D2020006    PROJET LABYRINTHE "MAD MAZE" / NÉGOCIATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN**

M. le Maire explique que les porteurs de projet ont demandé une négociation du prix de vente du terrain.

Après discussion, le conseil municipal accepte, à 8 voix pour et 1 abstention, la proposition faite par MAD-MAZE à 200 000€ (deux cent mille euros). En contrepartie, le conseil municipal demande un règlement en une seule fois, sans échelonnement.

En conséquence cette délibération annule la délibération n°D2019047.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	8	0	1

*Délibération adoptée*

## **D2020007 SYNDICAT AGEDI / APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	9	0	0

*Délibération adoptée*